

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

M. Clark (Rocky Mountain): Mon collègue dit à juste titre «comme le Sénat». Il s'agira d'un organisme qui comptera beaucoup plus de membres que la Chambre Haute. Si vous examinez les tâches qu'il faudra exécuter aux termes du bill, il faudra un personnel et des fonds considérables.

Ceux qui appliqueront cette disposition devront examiner les cas des agriculteurs un à un et prendre des décisions à leur égard. Cela exige du personnel. Ils devront notifier les agriculteurs de l'acceptation de leur demande. Cela exige aussi du personnel. Ils devront établir les remboursements que le gouvernement devra payer lorsqu'ils auront fait les erreurs inévitables. Il faut du personnel, aussi bien pour faire les erreurs que pour envoyer les remboursements.

La mesure stipule que ceux qu'on appelle les participants conditionnels devront être pénalisés. Par quelle astuce de langage peut-on avoir des participants conditionnels dans un programme facultatif, je ne le sais, et pourtant c'est ce que nous trouvons dans le bill. Il faudra surveiller l'application de cette disposition pour s'assurer que ceux qui ont l'audace de se retirer du programme au tout début soient pénalisés. Cela nécessitera du personnel et de l'argent. Pour que cela fonctionne dans la pratique, il faudra installer beaucoup d'employés, des ordinateurs, des Einstein et des mathématiciens quelque part dans l'Ouest. On aura besoin d'eux simplement pour calculer la façon dont ce programme fonctionnera. Il faudra beaucoup d'employés et beaucoup d'argent pour étudier les dossiers de tous les agriculteurs.

Dans l'une des notes explicatives au sujet du bill, on fait allusion à un programme de relations publiques que lanceront les administrateurs. D'après ce qu'on sait de la façon dont le présent gouvernement dirige ses relations publiques, ce programme coûtera sûrement très cher. Nous avons ici devant nous un projet voulant que le Conseil du Trésor du Canada finance un programme d'administration possiblement fort important.

Lorsque nous en arriverons à l'étude au comité permanent, nous exigerons des réponses au sujet des activités que supposera la gestion de ce programme et nous demanderons quelles garanties on nous donne que la croissance, les effectifs et les frais de ce programme resteront en deçà d'une certaine limite.

Je viens d'une province où il n'y a pas beaucoup de députés libéraux. Voilà l'un des avantages de l'Alberta. Je crains que grâce à cette mesure, le ministre de la Justice chargé de rendre la vie la plus facile possible aux libéraux dans l'Ouest du Canada, engage tous les libéraux de l'Alberta comme administrateur de ce programme.

● (2050)

Il y a là de quoi se préoccuper. Il y a certaines autres questions que nous pourrions aborder en discutant ce projet de loi. L'amusant de l'affaire surtout c'est que nous soyons en train d'examiner un bill portant sur le revenu des céréales alors que le véritable problème n'est pas la stabilisation du revenu découlant des céréales, mais l'acheminement même de ces céréales. Mon honorable ami de Vegreville a parlé de cet aspect de la question et a signalé la négligence des ministres de l'Agriculture à s'attaquer

[M. Nowlan.]

directement à cette grave situation qui préoccupe particulièrement les agriculteurs de l'Ouest. Ils s'inquiètent avant tout de la difficulté croissante qu'ils éprouvent à transporter leurs récoltes jusqu'aux marchés d'exportation. C'est à cette question qu'il faudrait accorder la priorité. Ayant retardé l'étude de cette mesure dite urgente, puisqu'il s'est écoulé cinq mois entre les première et deuxième lectures, le gouvernement aurait pu certes prendre certaines initiatives dans l'intervalle pour améliorer le transport des céréales.

Ce projet de loi soulève certaines questions précises auxquelles il faut répondre. L'une d'entre elles intéresse nombre de mes commettants qui viennent de se lancer dans l'exploitation agricole. Que veut dire producteur réel? Qui est admissible? Un agriculteur amateur, par exemple peut-il être admissible à participer au programme de stabilisation des grains? Que dire des agriculteurs qui ont un bien de famille? Il s'agit peut-être de quelqu'un, dans la région de Little Smokey en Alberta, qui travaille dans les champs pétrolifères pour se constituer une ferme mais qui ne consacre qu'une partie de son temps à l'agriculture? Celui-là est-il un producteur réel, est-il admissible au programme?

Pourquoi dans le calcul des frais ne pas tenir compte des intérêts que les cultivateurs doivent payer sur une dette, et de l'amortissement du capital? Une autre question: qu'est devenue l'étude mythique sur la régionalisation à laquelle le ministre de la Justice a fait allusion dans une courte déclaration en décembre dernier? Doit-elle rester à l'état d'étude? A-t-elle au fait été réellement effectuée? Si oui, le ministre nous dirait-il ce qu'elle renferme? La mesure dont nous sommes saisis pourrait-elle être modifiée par suite des répercussions de cette étude?

Pourquoi la seule solution qui s'offre aux agriculteurs en vertu de ce programme est-elle de renoncer? Pourquoi ne pas inverser le système au contraire pour encourager leur participation? Ce serait réellement offrir la possibilité de choix alors que ce que nous trouvons dans le bill est un parfait exemple de main forcée.

J'ai une autre question importante pendant que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est ici. Quel sera le lien, du point de vue de l'administration ou de la politique, avec le ministère de l'Agriculture? Le régime que l'on vise à établir restera-t-il un empire autonome sous l'autorité du ministre de la Justice ou établira-t-on des mécanismes pour assurer que l'application du programme de stabilisation du commerce du grain soit en accord avec d'autres politiques? Quel sera le rôle du ministre de l'Agriculture aux termes de cette mesure agricole qui ne dépend plus de lui à cause de l'ambition insatiable d'un ministre de la Justice qui veut se charger de tout ce qu'il peut attraper?

Que coûtera l'administration pour laquelle le Conseil du Trésor devra trouver de l'argent? Je veux savoir de combien d'employés on aura besoin. Le ministre de la Justice pourra-t-il aller engager tous les libéraux de l'Alberta et faudra-t-il plus de 11 personnes pour faire marcher ce service?

Une voix: L'obstruction devient divertissante, en tout cas.